

DOSSIER SECTION SPORTIVE SCOLAIRE POUR UNE DEMANDE :

☐ Ouverture

☐ Fermeture

Adresser au plus tard à l'inspection EPS le 20 novembre 2023 (délai de rigueur).

jeremy.puaux@ac-guyane.fr - cecile.chauffour@ac-guyane.fr

Rappel : « Les corps d'inspection sont chargés du suivi pédagogique et de l'évaluation des sections sportives scolaires. Chaque section est évaluée au terme des trois années au lycée ou quatre années au collège. Les conclusions sont portées à la connaissance du groupe de pilotage académique. Au regard de cette évaluation, le recteur décide du maintien ou de la fermeture de la section ». Circulaire SSS, 10 avril 2020

Section Sportive Scolaire

- Nom de l'établissement :

- Nom du chef d'établissement :

- ASPA concernée :

- Nom du professeur responsable :

Pour une demande d'ouverture :

PARTIE ADMINISTRATIVE

L'établissement :

- Chef d'établissement :
 - Nom et prénom :
 - Mail et numéro de téléphone :

- Professeur responsable de la SSS :
 - Nom et prénom :
 - Numéro de téléphone :

Le partenaire :

- Nom du partenaire conventionné (club, comité, ligue) :

- Coordonnées (adresse postale, mail et numéro de téléphone) :

- Nom du responsable de la structure :

- Coordonnées du responsable de la structure (mail et numéro de mobile)

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- [Circulaire nationale du 10/04/2020](#). Vous en avez pris connaissance : ☐ **oui** - ☐ **non**.

- [Circulaire académique](#) du 23/10/2017. Vous en avez pris connaissance : ☐ **oui** - ☐ **non**.

- **La priorité doit demeurer l'EPS obligatoire (emploi du temps, installations, matériels, etc.).**

- Une SSS n'a pas pour objet la formation de sportifs de haut-niveau. Elle doit permettre à l'élève de s'épanouir à la fois dans sa scolarité et dans le sport qu'il a choisi de pratiquer. La relation au partenaire est essentielle et doit permettre un suivi des élèves que ce soit du point de vue scolaire en priorité, sportif et si possible médical.

PARTIE PEDAGOGIQUE

L'encadrement prévu :

- **Le responsable** : « Enseignant d'EPS ou membre volontaire de l'équipe éducative de l'établissement ». Circulaire SSS 2020.
- **L'encadrement** : « L'encadrement est effectué aussi souvent que possible par les enseignants d'EPS de l'établissement ou, à défaut pour une partie des enseignements, par des éducateurs sportifs agréés par la fédération concernée. L'intervention de ces cadres sportifs qualifiés, titulaires d'un brevet ou d'un diplôme d'État dans la spécialité, est validée dans la convention, qui les mentionne nommément. Ils doivent respecter les objectifs du projet de la section sportive scolaire et, plus largement, ceux du projet pédagogique EPS de l'établissement scolaire d'implantation. Ils participent aux temps de concertation et aux conseils de classe. » Circulaire SSS 2020

Qualité	Nom et prénom	Profession	Diplôme	Nombre d'heures d'entraînement
Responsable de la section				
Professeur EPS animateur de la section				
Intervenant extérieur (partenaire)				
Professeur d'EPS qui assurera la pérennité de la SSS en cas de départ				

«La section sportive ne peut se limiter à un seul niveau de classe. Elle a vocation à couvrir si possible l'ensemble du cursus collège ou lycée », circulaire SSS 2020.

Sexe	6e	5e	4e	3e	2de	1re	Terminale
Garçons							
Filles							
Total							

Contribution de la SSS :

- aux axes du projet d'établissement :
- aux axes du projet d'EPS :
- aux axes du projet de l'association sportive (AS) :
- au socle commun pour les collèges (« *Au collège, la section sportive participe à l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture* ». Circulaire SSS 2020) :
- aux objectifs généraux pour les lycées et LP :
- au parcours sportif : bulletin trimestriel, livret scolaire et Parcoursup (Lycées), circulaire 2020 :

« Les élèves inscrits en section sportive scolaire sont invités à adhérer à l'association sportive de l'établissement, et à participer aux compétitions organisées par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et par l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) », circulaire SSS 2020.

Année en cours :	Dans l'établissement		Licenciés à l'AS		% licenciés à l'AS	
Nombre d'élèves	F	G	F	G	F	G

« (...) **les élèves, aptes a priori à la pratique physique et sportive**, (...) n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour la prise d'une licence auprès d'une fédération sportive scolaire (UNSS et UGSEL) sauf pour la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières [(article D231-1-5 code du sport) : **alpinisme, plongée, spéléologie, combat quand la victoire se joue au K.O, sports à armes à feu ou air comprimé, sports motorisés, sports aéronautiques, parachutisme, les rugby à 15, 13 et 7**] ».

« *Sauf pour ces activités, les élèves inscrits dans une section sportive scolaire n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour suivre cet enseignement* ». Circulaire SSS 2020

« ce temps effectif de pratique ne peut être inférieur à trois heures hebdomadaires par élèves, réparties en deux séquences si possible. L'équilibre entre le temps de pratique sportive, le temps consacré à l'enseignement des autres disciplines et les temps de repos doit être une priorité lors de l'élaboration de l'emploi du temps de la section », circulaire SSS 2020 :

[illegible]

« Le chef d'établissement, après avis favorable du conseil d'administration, constitue le dossier de demande d'ouverture et l'adresse au recteur d'académie pour décision, en veillant au respect du calendrier des différentes opérations. », circulaire SSS 2020

- Avis du conseil pédagogique :

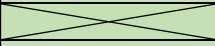
- Avis du chef d'établissement :

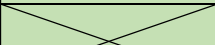
- ☐ Le dossier complété
- ☐ La convention signée par les différentes parties
- ☐ Le projet pédagogique de la SSS
- ☐ L'extrait de décision du conseil d'administration qui acte la demande d'ouverture

Signature du chef d'établissement

Pour une demande de fermeture :

Justifier en quelques lignes votre demande de fermeture :

Nombre d'élèves de la SSS	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	TOTAL
		Seconde	Première	Terminale	
2020-2021					
2021-2022					
2022-2023					
2023 - 2024					

Nombre d'élèves ayant quittés la SSS	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	TOTAL
		Seconde	Première	Terminale	
2020-2021					
2021-2022					
2022-2023					
2023 - 2024					

Bilan de fonctionnement de la SSS :

- Nombre d'élèves ayant rejoint le club partenaire ou un autre club :

- Organisation, participation et palmarès lors des rencontres ou compétitions (UNSS, UGSEL, sport civil) (dont jeunes officiels, jeune reporter, etc.) :

- Niveau sportif moyen des élèves en SSS (district, départemental, régional, national) :

- Niveau scolaire moyen des élèves (moyenne annuelle, résultats au DNB, passage en classe supérieure, etc.) :

- En quelques mots, la SSS a-t-elle contribué à l'atteinte des objectifs de l'EPS et des compétences du socle commun (si collège) pour les élèves concernés :

Pour les lycées, le parcours sportif de l'élève apparaît-il dans Parcoursup ?

Avis du chef d'établissement :

Fait à :

le

Signature du chef d'établissement